



ENTREMONT
LE VIEUX
MAIRIE
1140 route du Granier
Epernay
73670 ENTREMONT-LE-VIEUX
mairie@entremont-le-vieux.com

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MERCREDI 8 JANVIER 2025

Date de la convocation : 03/01/2025

Date d'affichage : 03/01/2025

Nombre de conseillers : en exercice : 14

Présents : 13 Votants : 13+1

Le mercredi 8 janvier 2025 à 19 heures 30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT.

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne (à partir de 20h35), Rey Suzanne, Burlet Brigitte, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie et Curiallet Laura – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Besson Hervé, Chêne Claude, Guyotot Patrick, Le Therizien Serge et Pelhâte Olivier ;

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Charquet Pierre a donné sa procuration à Monsieur Besson Patrick.

Besson Patrick est élu secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1. **GENERALITES**

1. Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux

Pas de procès-verbaux à approuver lors de ce conseil.

2. Comptes-rendus des commissions extra communales

Commission Urbanisme :

Réunions « zéro artificialisation nette » ZAN avec la communauté de communes (4C) et l'agence d'urbanisme de la région grenobloise (AURG) :

Une disposition de la loi climat et résilience demandait d'établir un rapport relatif à l'artificialisation des sols au moins tous les 3 ans avant août 2024.

La 4C est accompagnée par l'AURG représentée par Mme. BUEVOZ Colombe, architecte, et M. DUCRETET Kevin, chargé de mission PLUI.

M. LEPETIT COLIN Thomas du service d'urbanisme à la 4C participe également aux réunions.

1^{ère} réunion

Une cartographie des consommations d'espaces naturels, agricoles et forestiers

(ENAF) entre 2021 et 2023 a été établie à partir des PC des 17 communes, déposés sur la période.

Pour la commune, 7 PC ont été déposés sur cette période.

2^{ème} réunion

L'objet de la réunion était d'évaluer la consommation d'ENAF projetée : en estimant les terrains disponibles en zone U susceptibles de générer une consommation d'espace avant 2030 ; en identifiant les coups partis ; en diminuant le foncier des OAP.

La consommation d'ENAF entre 2020 et 2023 est de 3.65 hectares.

D'après les estimations actuelles il ressort que 30 hectares pourraient être attribués pour de l'aménagement sur l'ensemble des communes de la 4C.

3. Virements de crédits

Pour information au Conseil Municipal : Madame le Maire effectué un virement de crédit de l'opération « *grange Bruno* » sur l'opération « *cimetière* » pour payer les factures du groupe ELABOR sur 2024 alors qu'il était prévu de les payer en 2025.

2. TRAVAUX

1. Point sur les travaux

Pas de nouvelles informations à transmettre.

2. Devis AMO extension du réseau de chaleur bois granulé ENER'BAT (D)

APPROBATION DEVIS ENER'BAT – EXTENSION DU RÉSEAU DE CHALEUR BOIS GRANULÉS

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire :

- rappelle à l'assemblée qu'un audit énergétique du complexe salle polyvalente / camping / auberge a été effectué par l'entreprise ENER'BAT. La chaufferie fuel étant d'origine, il est proposé d'en changer. La solution de raccordement au réseau de chaleur bois granulé à la chaufferie municipale du musée / ateliers a été proposée. Pour cela il est nécessaire d'étudier les détails de ce projet.
- présente le devis de l'entreprise « ENER'BAT » pour l'extension du réseau de chaleur bois granulé de la commune
- propose d'approuver ce devis pour un montant de 8 937.50 €HT soit 10 725.00 €TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- approuve, le devis de l'entreprise « ENER'BAT » pour un montant de 8 937.50 €HT soit 10 725.00 €TTC
- et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants.

Votes favorables : 13+1

3. Demande de subvention DETR/DSIL (D)

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT
POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DU COMPLEXE SALLE POLYVALENTE /
AUBERGE / CAMPING AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT AUX
TERRITOIRES RURAUX (DETR) ET AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A
L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)**

Madame le Maire :

- rappelle à l'assemblée l'audit énergétique commandé à ENER'BAT ;
- présente le résultat de l'audit ;
- présente l'estimation financière des différents scénari proposés ;
- propose au conseil municipal de retenir une proposition et d'en confier l'étude approfondie à un assistant à maîtrise d'ouvrage ;
- propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la dotation d'équipement aux territoires ruraux et au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DETR / DSIL) la plus élevée possible ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- retient le scénario 3 consistant à :
 - supprimer la chaufferie fioul et raccorder la chaudière au réseau de chaleur biomasse existant
 - installer une VMC simple flux
 - remplacer les menuiseries extérieures
 - remplacer le plancher bas
 - rénover la toiture : désamiantage de la couverture, isolation et mise en place de panneaux solaires
- approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 378 215.00 € HT comprenant le coût prévisionnel de l'AMO pour un montant de 28 765.00€ HT ;
- approuve le plan de financement faisant apparaître les participations financières de :
 - FDEC à hauteur de 15% : 56 732.25 €HT
 - DETR à hauteur de 65% : 245 839.75 €HT
 - Autofinancement à hauteur de 20% soit 75 643.00 €HT
- demande à la préfecture dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et/ou de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2025 une subvention de 245 839.75 €HT pour la réalisation de cette opération ;
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune ;
- sollicite l'autorisation de démarrer les travaux avant la décision définitive d'attribution de la subvention ;
- autorise Madame le Maire ou son représentant à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Votes favorables : 13+1

4. Demande de subvention FDEC (D)

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE
POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DU COMPLEXE SALLE POLYVALENTE /
AUBERGE / CAMPING AU TITRE DU FONDS FDEC**

Madame le Maire :

- rappelle à l'assemblée l'audit énergétique commandé à ENER'BAT ;
- présente le résultat de l'audit ;
- présente l'estimation financière des différents scénari proposés
- propose au conseil municipal de retenir une proposition et d'en confier l'étude approfondie à un assistant à maîtrise d'ouvrage
- propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès du conseil départemental de la Savoie la plus élevée possible dans le cadre du FDEC 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- retient le scénario 3 consistant à :
 - supprimer la chaufferie fioul et raccorder la chaudière au réseau de chaleur biomasse existant
 - installer une VMC simple flux
 - remplacer les menuiseries extérieures
 - remplacer le plancher bas
 - rénover la toiture : désamiantage de la couverture, isolation et mise en place de panneaux solaires
- approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 378 215.00 € HT comprenant le coût prévisionnel de l'AMO pour un montant de 28 765.00€ HT ;
- sollicite une subvention auprès du conseil départemental de la Savoie la plus élevée possible dans le cadre du FDEC 2025 ;
- sollicite l'autorisation de démarrer les travaux avant la décision définitive d'attribution de la subvention ;
- demande à Mme le Maire de déposer le dossier correspondant auprès du Conseil Départemental ;
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune ;
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants

Votes favorables : 13+1

5. Eclairage public : demande de subvention (D)

Les travaux d'éclairage public commencés en 2024 pour les hameaux sont toujours en cours, provisoirement ralenti avec la période hivernale. La phase de travaux de 2025 concernera essentiellement le bourg du village.

Une demande de subvention pour la programme de travaux d'éclairage public de 2025, concernant principalement le bourg, est proposé au Conseil.

**DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AUPRES DU SDES, DE LA REGION ET
DE L'ETAT (DETR/DSIL) POUR LA MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC 2025**

Madame le Maire

- rappelle l'audit réalisé en 2022 par le bureau d'études Ombres et Lumières ayant permis d'établir un programme pluriannuel de travaux de modernisation de l'éclairage public
- rappelle le programme complet de travaux de modernisation pour un montant total sur les 4 années du programme de 71 076.14€HT soit 85 291.37€TTC
- rappelle l'accompagnement du bureau Ombres et Lumières pour la maîtrise d'œuvre et la définition des caractéristiques des installations
- présente le programme 2025 et le coût estimatif des travaux :
 - o 23 815.70€ HT soit 28 578.84€ TTC pour les travaux de modernisation sur divers secteurs de la commune
 - o 1 800€ HT soit 2 160€ TTC pour la maîtrise d'œuvre du bureau d'études Ombres et Lumières

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- S'engage à réaliser et à financer des travaux de renouvellement de l'éclairage public, dont le montant prévisionnel s'élève à :
 - o 23 815.70€ HT soit 28 578.84€ TTC pour les travaux de modernisation sur divers secteurs de la commune pour le programme 2025
 - o 1 800€ HT soit 2 160€ TTC pour la maîtrise d'œuvre du bureau d'études Ombres et Lumières

- Se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :
Fonds propres : 20 % du HT en autofinancement
Emprunts : 0 €
Aides financières : 80% par subventions suivantes DETR/DSIL 2025, SDES et Région

- Sollicite l'aide financière du SDES la plus élevée possible
- Sollicite l'aide financière de la Région via le parc naturel de Chartreuse la plus élevée possible
- Sollicite l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la DETR/DSIL 2025 – Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public la plus élevée possible
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation financière du SDES et sollicite l'autorisation de démarrer les travaux avant la décision définitive d'attribution ;
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation financière de la Région via le parc naturel de Chartreuse et sollicite l'autorisation de démarrer les travaux avant la décision définitive d'attribution ;
- Sollicite l'autorisation de démarrer les travaux avant la décision définitive d'attribution de la subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR/DSIL ;
- S'engage à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de l'attribution de la participation du SDES ;
- S'engage à rétrocéder au SDES les CEE associés aux travaux et à signer la convention afférente.

Votes favorables : 12+1

3. TOURISME, AGRICULTURE, FORET

4. URBANISME, FONCIER, ENVIRONNEMENT

5. PERSONNEL COMMUNAL, AFFAIRES SOCIALES, MUSEE

1. Modification emploi musée (D)

MODIFICATION EMPLOI - GRADE D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Vu la délibération n°05/2024 en date du 18 janvier 2024 modifiant l'emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps non complet ;

Une modification de la délibération n°05/2024 en date du 18 janvier 2024 est proposée à la suite d'une erreur sur la catégorie d'emploi.

Le Maire propose à l'assemblée,

- **la modification de l'emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 08/01/2024

Filière : Culturelle

Cadre d'emploi : assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Grade : assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques :

ancien effectif : 1

nouvel effectif : 1

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée comme autorisé par l'article L 332-8 3° du code général de la fonction publique pour tous les emplois des communes de moins de 1 000 habitants.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération de l'agent sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

La délibération n°05/2024 en date du 18 janvier 2024 est abrogée.

Votes favorables : 13+1

6. QUESTIONS DIVERSES

1. Préparation des vœux du 11 janvier

Les vœux sont prévus le samedi 11 janvier 2025 à 19h dans la salle du conseil municipal au 1^{ère} étage de la mairie.

2. Agenda des vœux des communes et structures voisines

Vœux de Saint-Pierre-d'Entremont 73 : le vendredi 24 janvier 2025, à 19h.

Vœux de Saint-Pierre-d'Entremont 38 : le samedi 18 janvier 2025, à 19 h, dans la salle La Chartreuse.

Vœux de Corbel : le dimanche 19 janvier 2025, à 15h, à la salle des fêtes La Grange.

3. Parkings communaux

Réflexion des élus sur l'occupation des parkings publics.

4. Passe montagne – 16/01/2025

Les organisateurs de la Passe montagne recherchent des bénévoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le prochain conseil municipal est prévu le mercredi 19 février 2025.

Le secrétaire de séance
BESSION Patrick



Le Maire
LENFANT Anne



